

MISSION DE LA CHAÎNE DU BONHEUR, VALEURS, PRINCIPES DE COLLABORATION

Approuvé par le Conseil de Fondation le 8.04.16 / version définitive avec modification du 17.5.16

Mission

La Chaîne du Bonheur est un bailleur de fonds responsable. Elle assure que les dons qu'elle collecte sont engagés dans des projets humanitaires et sociaux de qualité mis en œuvre par ses partenaires pour répondre aux besoins des populations affectées par des catastrophes et des crises humanitaires à l'étranger comme en Suisse. Elle favorise le partage et la promotion des compétences et du savoir en matière humanitaire.

Valeurs de la Chaîne du Bonheur

Solidarité

La Chaîne du Bonheur est l'expression de la solidarité de la population de Suisse avec les victimes de catastrophes et de crises humanitaires à l'étranger comme en Suisse.

Partenariat

La Chaîne du Bonheur est fondée sur un partenariat avec la SSR, fondatrice de la Chaîne du Bonheur, pour la recherche de fonds, et avec les partenaires de mise en œuvre pour la réalisation des projets humanitaires et sociaux à l'étranger et en Suisse (ONG, associations, autres). L'ensemble de ces partenaires agissent dans l'intérêt de la Chaîne du Bonheur, avec l'objectif commun d'accomplir sa mission.

Indépendance

La Chaîne du Bonheur garde son indépendance notamment à l'endroit de ses partenaires et sa capacité d'adaptation pour pouvoir faire face aux évolutions dans le monde humanitaire, social, médiatique et financier.

Excellence

La Chaîne du Bonheur vise l'excellence dans toutes ses activités y compris la relation avec ses partenaires et la gestion des projets, la communication, la recherche de fonds, la gestion de son personnel et la gestion financière en respectant les standards et règles éthiques les plus élevés.

Respect

La Chaîne du Bonheur et ses partenaires respectent, dans le cadre des projets, les principes humanitaires, notamment d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Redevabilité

La Chaîne du Bonheur est redevable envers les donatrices, les donateurs et les bénéficiaires.

Principes de gestion de la Fondation Chaîne du Bonheur

En s'appuyant sur ses partenaires pour le développement de ses activités, la Chaîne du Bonheur :

- S'assure de la bonne utilisation des dons confiés, ce dans le respect de la volonté des donatrices et des donateurs.
- Met en place des standards exigeants et une surveillance suffisante pour la mise en œuvre des projets.
- Sélectionne les projets à financer dans un processus professionnel, objectif et transparent.
- Pratique une politique d'information ouverte et transparente et rend compte publiquement de l'aide apportée et des résultats.
- Agit de manière non discriminatoire et neutre sur les plans politique, idéologique et religieux.
- Favorise le partage et la promotion des compétences et du savoir en matière humanitaire dans ses actions courantes comme au travers d'actions complémentaires.

Principes de collaboration avec ses partenaires

SSR

- La SSR apporte son soutien à la Chaîne du Bonheur en diffusant des informations sur les collectes de fonds ; elle aide également la Chaîne du Bonheur à développer ses moyens de communication pour les collectes.
- Sur la base de son rôle historique et de sa fonction de service public, la SSR assure son soutien institutionnel et veille à la bonne gouvernance de la Chaîne du Bonheur, par l'implication de ses représentantes et représentants dans les organes de la Chaîne du Bonheur au plus haut niveau.
- Sensibilise la population suisse aux enjeux de la solidarité et de l'humanitaire.
- Veille à l'indépendance de la Chaîne du Bonheur et à sa réputation en accord avec les valeurs et les risques évalués.

Partenaires de mise en œuvre

- Assurent la mise en œuvre de projets de qualité suite à des catastrophes ou des crises humanitaires, à l'étranger comme en Suisse.
- Bénéficient selon des règles et standards bien établis des dons faits par la population de Suisse à la Chaîne du Bonheur.
- Favorisent la mutualisation des collectes via la Chaîne du Bonheur et respectent ses règles lors des journées de collectes.
- Agissent de manière transparente en fournissant toutes les informations requises sur les projets et leur mise en œuvre.
- Contribuent dans le cadre de la Chaîne du Bonheur au développement *des best practices* des projets et à la réflexion sur l'action humanitaire en général.

